

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze, le 12 septembre à 20 heures 30, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 4 septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents :

Mesdames BARRUE Laëtitia - CHAMOURIN Anne-Marie - GENTIL Juliane - JACOBE Christelle - PEROT Françoise

Messieurs BURDAL Richard - FARGETTE Thierry - GENTIL Olivier - GLUSKOWSKI Loïc - MORLOT David - VERZAT Raymond

Absente : Madame HARLE France

Absent : Monsieur BRATEL Maurice

Absents excusés : Messieurs RINALDI Franck - VAUCOULEUR Pascal

Secrétaire de séance : Mme JACOBE Christelle

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour l'annulation d'une facture à la demande de Monsieur le Receveur qui ne peut obtenir de règlement face à l'insolvabilité de cette personne. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – CONVENTION AVEC LA SAUR :

Une nouvelle convention, qui prendra échéance en 2017, doit être signée entre la SAUR et les communes de Cheminon et Trois-Fontaines. Cette convention fixe les conditions de fourniture de l'eau, le tarif de l'eau et la formule de révision qui sera appliquée chaque année, ainsi que les conditions de révision de cette convention.

Après discussion avec les responsables de la société SAUR, il a été convenu de modifier l'article 6 qui fixe les conditions de révision de la convention. La convention pourra être révisée après la rencontre des parties qui définiront si les conditions ont changé en cas de :

- modification du patrimoine exploité
- variation de plus de 30% du volume annuel global vendu sur la moyenne des deux dernières années

Monsieur BURDAL Richard propose de demander l'ajout d'un avenant qui fixerait la réception hebdomadaire des consommations globales de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette nouvelle convention à l'unanimité.

Monsieur le maire indique qu'une fuite d'eau a été signalée par un habitant de la Rue Haute. Il convient de rappeler aux habitants qu'une telle initiative est louable car elle permet de limiter au plus vite les pertes d'eau sur le réseau.

II - SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE :

La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale devra être effective avant 2017. La commune de Cheminon doit formuler sa décision sous 3 mois à compter du 10 juillet 2014. Elle doit délibérer pour donner la compétence SCOT à la Communauté de Communes qui, à son tour, la donnera à ADEVA (Association pour le Développement de Vitry et son Arrondissement).

Ce plan a pour but d'organiser :

- Un cadre de vie pensé à l'échelle du bassin de vie
- Une mobilité assurée sur l'ensemble du pays (ensemble des routes)
- Un maillage territorial calibré selon les besoins : logements, emplois, services (le SCOT prend le pas sur la carte communale et peut refuser les modifications. Il décide de l'implantation des entreprises et des services)
- Penser le territoire en termes de développement durable : consommation du foncier, préservation de la biodiversité, mise en valeur des paysages.

Une majorité de conseillers pensent, qu'en terme de cohérence territoriale, VITRY le François n'est pas la ville la mieux placée géographiquement pour répondre à nos attentes.

La Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle a adhéré au périmètre du SCOT de Vitry-le-François (ADEVA). Celle-ci bénéficiera de trois représentants à ce SCOT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de refuser l'adhésion au SCOT de Vitry-le-François par : 4 voix contre, 6 abstentions et une voix pour.

III – INDEMNITE RECEVEUR :

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la demande de Monsieur DUPUIS, receveur du trésor public à Sermaize les bains, adressée à la commune de Cheminon fixant le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2014. Au taux de 100%, cette indemnité est de 409.83 € soit une indemnité nette de 373.54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Monsieur DUPUIS l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveur des communes au taux de 100%.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6225 du budget de fonctionnement.

IV - PARTICIPATION FINANCIERE : AIDE/ECOLE 2 HEURES :

Depuis la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2012/2013, les communes de Cheminon et Trois-Fontaines allouaient à l'école des heures d'aide aux enseignantes pour pallier aux classes à trois niveaux. Cette année, une demande de 4h/semaine a été formulée. La commune de Trois-Fontaines a pris en charge 2h/semaine, restent donc deux heures à la charge de la commune. Ces quatre heures sont assurées par Madame Annick PETITPRETRE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette participation financière à l'unanimité.

V - DELIBERATION MODIFICATIVE :

Une opération de rebouchage des trous dans plusieurs rues de Cheminon a été effectuée récemment par l'entreprise REUTER.

Mr Dominique REUTER avait présenté un devis estimatif à Mr le Maire afin d'évaluer le tonnage de l'enrobé à froid à utiliser. Ce tonnage a été réévalué en cours de travaux face à la multiplicité des trous à combler.

Mr le Maire propose de créer une opération 107 en investissement et d'y affecter la somme de 10 000 € afin de faire face à cette facture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote cette Décision Budgétaire Modificative (DBM) à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES :

-Monsieur le Maire signale qu'il n'y aura plus d'accouchements à l'hôpital de Vitry-le-François à compter de février 2015. La maternité deviendra un Centre Périnatal de Proximité (CPP).

-Madame JACOBE Christelle fait part des remerciements de Mr Pierre-Marie ZELIA-DELABORDE, délégué général adjoint pour le Souvenir Français de la Marne, pour la subvention de 100 € qui lui a été attribuée.

- Madame JACOBE Christelle rappelle qu'un spectacle du festival « Itinéraires » aura lieu sous les Halles samedi 20 septembre 2014 à 17 heures. A cette occasion, la circulation sous les Halles sera totalement coupée de 10 heures à 20 heures et une déviation sera installée afin d'éviter toute circulation à ses abords.

- Monsieur le Maire informe que, suite à la décision du conseil municipal en date du 04 juillet 2014 (délibération 2014/42), la commune a procédé au recrutement d'un employé communal sur un contrat « Emploi d'Avenir ». Les conditions de recrutement étant particulièrement rigoureuses, un seul candidat originaire de la commune remplissait les conditions et a décliné la proposition. Mr le Maire a fait une demande de dérogation pour un autre candidat qui a ensuite refusé le poste.

Monsieur Maxime SALVY, originaire de Maurupt-le-Montois, a pris le poste depuis le 1^{er} septembre 2014.

Ce contrat aidé a été signé pour une période d'un an, renouvelable deux fois.

- Le curage du fossé qui longe l'arrière des maisons de la Rue René Connesson doit être renouvelé. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine commission « Chemins ».

- L'ordinateur de la mairie étant obsolète, il est envisagé de le remplacer. Plusieurs devis sont en cours. Monsieur GLUSKOWSKI se propose de faire une étude.

De même, il est envisagé d'étudier de nouveaux devis pour la location des photocopieurs de l'école et de la mairie.

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la Région Champagne-Ardenne qui annonce la mise en œuvre d'un décret en date du 3 juillet 2015 faisant état d'une réévaluation de l'AFR (Aide de Finalité Régionale) à destination des TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises) pour des investissements initiaux. Les TPE bénéficieront d'une aide à hauteur de 30% et les PME de 20 %.

- L'AMF (Association des Maires de France) alerte les pouvoirs publics de la baisse des dotations de l'Etat. Le conseil municipal accepte de voter une motion afin de soutenir l'AMF dans sa démarche.

Fin de séance : 22h55

Le Maire
Mr FARGETTE Thierry